

## **DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

Le **24 janvier 2020** à 8H30 se sont réunis à Alixan les membres du bureau

Etaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Lionel BRARD, Michel BRET, Michel BRUNET, Jacques DUBAY, Christian GAUTHIER, Jacques PRADELLE, Gérard REVOL, Bénédicte ROSSI, Jean-Paul VALETTE.

Etaient excusé(e)s : Jean-Louis BONNET (pouvoir à Jean-Paul VALETTE), Philippe LABADENS, Fabrice LARUE, Marlène MOURIER, Patrick PRELON (pouvoir à Lionel BRARD), Franck SOULIGNAC, Jean-Louis VASSY.

Date de convocation : 15 janvier 2020 - Nombre de délégués en exercice : 17 - Nombre de délégués présents : 10 – Nombre de pouvoirs : 2

### **Objet : Avis du Syndicat mixte sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eymeux.**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°17-37 du comité syndical déléguant au Bureau ou, le cas échéant au Président, l'émission des avis sur les documents d'urbanisme,

Vu le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eymeux transmis par la commune au Syndicat le 3 décembre 2019,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 14 janvier 2020,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet de modification simplifiée du PLU,

### **LE BUREAU SYNDICAL,**

après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés soit 12 voix pour,

### **DÉCIDE :**

- **de donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée du PLU d'Eymeux.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**

**Président**